

**Extraits de deux discours de
Charles KONAN BANNY, Gouverneur de la B.C.E.A.O.**

**L'EURO ET L'AFRIQUE
LES CONSEQUENCES POUR LE FRANC CFA ET L'UEMOA**

Les 9 octobre à Paris et 8 novembre 2001 à Dakar

Que va-t-il se passer le 1er janvier 2002 ?

A partir du 1er janvier 2002, les Européens de l'euroland, environ 300 millions de personnes, vont utiliser les billets et pièces en euro dans les paiements de tous les jours. Il s'agit de paiements en espèce, car les autres formes de paiement en cours, en l'occurrence scripturaux, se font depuis le 1er janvier 1999.

La conséquence immédiate, c'est que les monnaies nationales des douze pays concernés vont disparaître dans les premiers mois de l'année 2002. Il en sera ainsi du franc français pour ne citer que cette monnaie là, qui perdra son cours légal et son pouvoir libératoire dès le 18 février 2002.

Dans ces conditions, il est indispensable qu'une information claire et précise soit donnée dans tous les pays de l'UEMOA. Cet exercice de communication a notamment pour objectif de préparer les uns et les autres aux opérations de reprise de ces monnaies nationales européennes et de vous édifier sur le déroulement des opérations de délivrance des billets en euro.

Pour les opérations de reprise, retenez que la Banque Centrale reçoit à ses guichets trois devises européennes : le franc français, le mark allemand et l'escudo portugais, contre du franc CFA. C'est bien **une opération de change**, c'est-à-dire une reprise de devises contre délivrance de francs CFA, et non **une opération d'échange**, c'est-à-dire une reprise de devises contre délivrance de billets en euros. Je voudrais bien insister sur ce point : **il n'y aura pas d'échange direct de franc français, de mark allemand ou d'escudos portugais, par exemple, contre des euros, mais contre des francs CFA.**

S'agissant des opérations de délivrance de billets en euro, elles commenceront le 1er janvier 2002, conformément aux dispositions en vigueur de la réglementation des changes, sur la base du taux de conversion fixé depuis le 1er janvier 1999, soit 1 euro = 655,957 francs CFA.

Sur ce point précis, je voudrais le souligner avec force, et cela, nous ne le dirons jamais assez : **l'avènement de l'euro fiduciaire n'est pas en lui-même un événement susceptible d'entraîner une modification de la valeur de notre monnaie commune, le franc CFA.** (*Dakar le 8 novembre 2001*)

Les conséquences de l'avènement de l'euro pour l'UEMOA

La parité fixe du franc CFA avec l'euro intègre de fait les pays de l'UEMOA à cette vaste zone économique et monétaire structurée autour de l'euro. Cette nouvelle donne comporte de multiples opportunités. Je voudrais en citer six qui, à mon sens, paraissent les plus déterminantes :

▪ **L'avènement de l'euro renforce la stabilité monétaire et financière au sein de l'UEMOA**

L'un des traits caractéristiques de la mondialisation est l'exigence de stabilité, notamment en matière monétaire et financière. Or, les récentes crises qui ont secoué les pays émergents ont montré combien il était difficile de réaliser cette stabilité, dans un contexte de volatilité des capitaux. **L'ancrage du franc CFA à l'euro donne un effet de levier aux efforts internes de rigueur financière, indispensables pour conforter la valeur du franc CFA, consolider le système financier et rassurer les opérateurs économiques, quant à l'évolution future de la valeur de leurs investissements ;**

▪ **la stabilité de l'euro vis-à-vis des autres monnaies, conforte celle du franc CFA**

Un euro stable sur une longue période conforte la confiance des acteurs à l'égard de cette monnaie et renforce les perspectives de bonnes performances économiques de l'Union Européenne, pour autant que les efforts de convergence macroéconomique et de mise en œuvre des politiques structurelles soient maintenus. La stabilité du franc CFA s'en trouvera confortée, consolidant ainsi la compétitivité de notre zone, pour peu que nous puissions maîtriser davantage la hausse des prix dans l'Union. C'est cet objectif que vise notre politique monétaire qui veille au maintien d'un taux d'inflation de 2,0%, correspondant à la cible d'inflation de la zone euro ;

- **une plus grande ouverture des marchés européens aux produits des pays de l'UEMOA**

Du fait de la parité fixe entre le franc CFA et l'euro, la moitié du commerce extérieur de nos pays s'effectue dans un environnement monétaire stable, marqué par l'absence de fluctuations de change. Ce qui devrait impulser une nouvelle dynamique aux exportations de biens et services de l'UEMOA vers l'Europe. Cette relance des exportations pourrait être confortée par les accords de Cotonou qui prévoient l'ouverture des marchés européens aux produits industriels d'origine ACP ;

- **une réduction du coût des transactions commerciales**

Il semble pour le moment prématuré, au regard des informations disponibles, d'évaluer avec précision et par secteur d'activités, l'ampleur des réductions, pour les pays de l'UEMOA, de coûts de transactions résultant de l'avènement de l'euro. Cependant, on peut déjà relever que le coût financier des transferts bancaires entre les deux zones sera réduit. La modernisation en cours des systèmes et moyens de paiement dans notre zone y contribuera davantage ;

- **un allègement du coût du service de la dette extérieure**

Environ 35% de l'endettement extérieur des Etats de notre Union est libellé en euro. L'élimination des risques de change et partant, des charges additionnelles liées à l'appréciation des anciennes monnaies européennes, permet d'escompter un allègement du coût du service de la dette extérieure et de contribuer à l'assainissement des finances publiques ;

- **une meilleure lisibilité des marchés européens**

Les opérateurs économiques de notre zone auront la possibilité, dès la mise en circulation des pièces et billets en euros, de comparer les prix des biens et services sur l'ensemble des marchés européens. Cette lisibilité devrait leur permettre de mieux choisir leurs partenaires européens, favorisant ainsi le renforcement de la compétitivité de nos unités industrielles.

Mais pour assurer la fluidité du commerce entre l'UEMOA et la zone euro, et rendre effectif cet avantage indéniable mentionné tantôt, nul doute qu'une revue des modalités de domiciliation et de règlement des importations en provenance de l'euroland, s'avérera nécessaire, même si les dispositions actuelles n'entravent pas l'exécution des opérations commerciales entre les deux zones.

Opportunités, défis et priorités...

Au regard de ces opportunités offertes par l'avènement de l'euro, je voudrais maintenant examiner dans quelles conditions les économies de l'UEMOA pourront pleinement tirer avantage d'un tel contexte.

J'ai clairement conscience que ces opportunités ne pourront être véritablement transformées en avantages concrets pour nos économies que si les Etats de l'Union relèvent certains défis, dont notamment l'assainissement des finances publiques, la mise en œuvre de réformes structurelles de qualité et la promotion du secteur privé.

En outre, ces opportunités ne pourraient être exploitées de manière efficiente sans la détermination d'un partenariat renforcé, tant au niveau national qu'à l'échelle régionale, entre les différents acteurs économiques, notamment les secteurs privé et public.

A cet égard, les Etats doivent poursuivre les efforts de consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique et de promotion d'un environnement juridique et judiciaire transparent, afin de renforcer les conditions d'émergence d'un secteur privé dynamique.

Ces efforts doivent prendre appui sur l'orientation incontournable vers une nouvelle vision régionale du développement, dont la pertinence est confirmée par la constitution des pôles économiques régionaux à travers le monde. Les plus Hautes Autorités de l'Union, anticipant cette exigence, ont adopté le Traité de l'UEMOA en 1994 qui vise l'émergence d'une économie régionale compétitive, son insertion dans le processus de la mondialisation, ainsi que la réalisation d'une croissance économique forte, durable et partagée à même de relever le défi de la réduction de la pauvreté.

La dynamique de croissance régionale sera déterminante pour attirer les capitaux privés étrangers nécessaires pour financer les besoins d'investissements prioritaires. A cet égard, les politiques communes et l'union douanière mises en œuvre constituent des atouts pour l'UEMOA. Ce marché d'environ 75 millions d'habitants est en voie d'unification avec l'entrée en vigueur d'un tarif extérieur commun en 2000 et l'élaboration d'un code communautaire des investissements.

Au total, le choix de l'arrimage à taux fixe du franc CFA à l'euro, s'accompagne d'exigences majeures, auxquelles devront satisfaire nos économies.

A la lumière des données relatives aux performances récentes des économies de l'Union, ainsi que des défis qui interpellent l'UEMOA avec l'avènement de l'euro, je voudrais à présent esquisser les perspectives d'évolution à moyen terme de cette zone, et les priorités d'actions devant soutenir ces perspectives.

A moyen terme, les perspectives économiques, financières et monétaires se présentent sous des auspices relativement favorables. Pour l'année 2002, la croissance économique ressortirait, en termes réels, à 4,9%, tirée principalement par le secteur agricole. Toutefois, ces prévisions ne prennent pas en compte l'impact éventuel des récents événements survenus le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis et qui pourraient affecter négativement l'expansion de l'économie mondiale, et partant les économies de notre sous-région.

La nécessaire consolidation de la reprise de l'activité économique dans la zone UEMOA laisse apparaître l'urgence pour les Etats membres, de centrer leurs efforts sur les priorités d'actions ci-après :

- **améliorer les infrastructures économiques pour inciter les opérateurs économiques à investir davantage.** Au regard des énormes besoins d'investissements, il est apparu nécessaire de privilégier les secteurs sociaux et les infrastructures dans l'allocation des ressources publiques ;
- **pratiquer la bonne gouvernance** pour rendre efficient l'allocation des ressources publiques, améliorer l'efficacité et la qualité des services publics, lutter contre la corruption et consolider la démocratie ;
- **maîtriser les pressions inflationnistes** pour maintenir, voire renforcer les marges de compétitivité acquises. La politique monétaire prudente ayant permis cette maîtrise du niveau général des prix sera maintenue ;
- **la consolidation des relations avec les partenaires extérieurs**, en vue de mobiliser l'assistance financière nécessaire à la mise en œuvre rapide des stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- **la mise en application effective des réformes structurelles** qui font l'objet d'un large consensus, notamment le développement du capital humain, l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des économies, le renforcement des infrastructures de base.

Par ailleurs, une accélération de la croissance ne pouvant être impulsée que dans le cadre du **renforcement de l'économie régionale**, il conviendrait d'intensifier les efforts d'élimination des entraves à une intégration plus poussée des structures de productions et des marchés, afin de favoriser l'émergence d'une véritable économie régionale sans frontières, seule susceptible de réduire la vulnérabilité de l'Union aux chocs extérieurs.

C'est de cette dynamique que procède l'idée ou la métaphore de la "**neuvième économie**", qui requiert la convergence des performances macroéconomiques et la mise en œuvre d'un ambitieux programme d'intégration. Celui-ci devra se traduire par des actes tangibles, des projets concrets, qui consolident, d'une part, l'adhésion des populations à la base, et lèvent d'autre part, les contraintes structurelles qui hypothèquent une croissance forte et durable de nos économies. *(Paris, le 9 octobre 2001)*